

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Julien Brouillette

<https://www.cadre21.org/membres/1b78e8b1241e8f83017aac44>

Date d'obtention : 2020-10-16 15:31:01

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

D'abord on reçoit une information, on se doit d'être rassurant et bienveillant. Ensuite, on doit utiliser la grille d'évaluation pour évaluer l'amorce, la nature, l'étendue et les intentions derrière le geste. Par la suite, on doit rassembler toute les informations en lien avec la situation. Une fois ces étapes terminées, nous sommes en mesure de déterminer s'il s'agit d'un geste impulsif ou malveillant. Dans le cas d'un geste impulsif, nous procédons à la saisie des appareils impliqués et contactons le service de police une fois les interventions complétées. Pour un geste malveillant le service de police est immédiatement contacté (suite à une rencontre explicative et saisie de l'appareil avec la personne qui a commis les gestes).

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

L'évidence entre un geste impulsif et un malveillant! Je crois que la démarche et les rôles des différents acteurs de la trajectoire d'intervention sont assez bien définis, c'est donc facilitant pour voir jusqu'où l'intervention de l'école doit aller en dirigeant un parents vers le service de police ou encore en refusant de devenir mandataire d'un service de police par exemple.

Je retiens aussi que ces 3 mises en situation sont tout à fait crédibles et propices de survenir dans n'importe quel milieu. Elles permettent de bien utiliser tous les éléments de la trousse et m'ont permis de bien voir tous les éléments clés pour la prise de décision et les interventions à poser dans le processus.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Je crois que remplir la grille d'évaluation avec la victime me semble la partie la plus délicate.

Considérant qu'elle peut être en état de grand stress en craignant une diffusion massive, se sentir humilié d'avoir posé un geste qu'elle regrette, craindre la réaction de ses parents lorsqu'ils apprendront la situation, etc, me semble un bon défi afin d'établir un climat de confiance et de confiance. Je crois aussi que de recevoir une version détaillée de situation plus grave, malgré que nous ne voyons pas les images, me semble aussi assez délicat.

Je suis tout de même rassuré de constater que la méthode est bien ficelée pour protéger les jeunes et les intervenants.